



La charte en actions

Gestion des subventions 2025

Chaque année, le Parc consacre une enveloppe financière à la mise en œuvre de la charte.

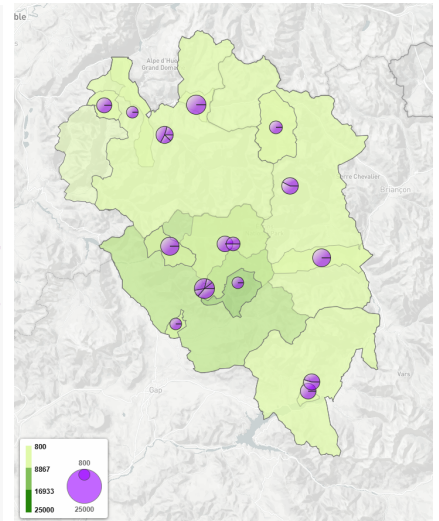
- ☐ Le Parc national doit être associé avant le début de réalisation
- ☐ Le projet doit répondre à une mesure de la Charte
- ☐ Le respect de l'équité des interventions financières entre ces mesures, les porteurs et les territoires est recherché

Les communes sont les premières bénéficiaires de ces aides. Ainsi, elles ont des moyens supplémentaires pour mettre en œuvre leurs engagements dans la charte afin de préserver les patrimoines naturels et culturels.

Des programmes sont décidés avec les communes de l'aire d'adhésion du Parc, par conventions d'applications établies pour 5 ans. **Les prochaines rencontres de programmation auront lieu au deuxième semestre 2026.**

Le partenariat concerne ensuite **tous les porteurs de projets qui contribuent à la réalisation de la charte.** Établissements publics, associations, privés...

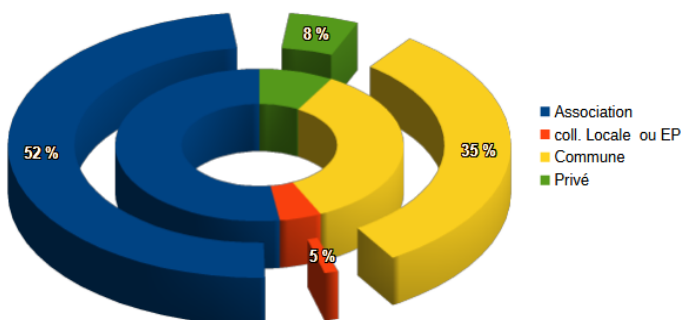
Plus d'information : <https://www.ecrins-parcnational.fr/aides-subventions>



27 subventions attribuées en 2025

Le montant moyen des aides est de 3 934 €,
de 800 € à 25 000 €.

Répartition des subventions par types de bénéficiaires



C'est autant que l'année précédente, en nombre et en montant. L'enveloppe d'intervention de 120 000 euros a été utilisée à hauteur de 88%. Le montant attribué en 2025 est de 106 233 €. **Il est en baisse de 28 % par rapport à la moyenne des attributions des dix dernières années** (soit 1,478 millions d'euros de subvention pour 369 projets d'un montant d'opérations de 11,9 millions d'euros).

Les communes, collectivités locales ou EPCI ont obtenu 40% du montant total. L'attente de renouvellement des conventions d'application de la charte, prévu pour 2026, a pesé dans cette baisse.

60% des projets ont été menés par des privés et des associations dans des domaines très diversifiés.

Les projets par domaines en 2025 :

Tourisme durable : (6 projets, 15 764 €)

itinérance handicap, navette Gioberney, balisage GR®54, sensibilisation plateau Emparis

Refuges : (2 projets, 25 800 €)

rénovation La Lavey, portage muletier Pré de la Chaumette -

Patrimoines : (5 projets, 31 031 €)

restauration moulin Freissinières, abri Puy-Sanières, grange Mizoën, tilleuls Ornon, 6 cabanes Saint Maurice-en-Valgaudemar

Culture : (10 projets, 17 702 €)

photos Oisans, livres alpinisme et géologie, sons et pastoralisme, danse et handicap, ateliers expérimentaux -

Aménagement : (2 projets, 13 837 €)

Toilettes sèches Mines L'Argentière-la-Bessée, Hameau Chambon à Champcella

Agriculture : (2 projets, 2 100 €)

Certification Agriculture Biologique

Répartition des aides du programme d'actions de la charte

par domaines pour ces 3 dernières années

